

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mmes GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. TANI Florent*), MM PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*) et PONTAC Serge (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne, M. FLIPPOT Jacky

OBJET :	<i>Règlement intérieur de l'accueil de loisirs.</i>
----------------	---

N° 2016 / 11 / 14

A la demande de l'association « les Copains d'Abord » et afin d'assurer la pérennisation du service pour les familles, le Conseil Municipal de Blain a approuvé 26 Mai 2016 la reprise de l'Accueil de loisirs en régie à compter du 1er Janvier 2017.

Considérant la nécessité d'organiser l'accueil des enfants en réglementant les conditions de fonctionnement et d'accès au service,

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur de l'accueil de loisirs municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission municipale Éducation - Enfance – Jeunesse – Formation en date du 10 Novembre 2016.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur de l'accueil de loisirs municipal, applicable au 1^{er} janvier 2017.

.../...

AUTORISE Monsieur le Maire à apporter toute modification après avis de la Commission concernée, par simple avenant, et à rendre compte en séance du Conseil Municipal.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 novembre 2016
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161124-CM-2016-11-14-
DE
Date de télétransmission : 28/11/2016
Date de réception préfecture : 29/11/2016

Séance du 24 novembre 2016
Délibération n° 2016 / 11 / 14